



CHANGER LE MONDE COMMENCE ICI

14 novembre 2017

ANNEXE 7.1

Objet : Nouvelle réglementation interdisant l'amiante au Canada

Madame, Monsieur,

Je réponds à l'invitation à soumettre mes commentaires et suggestions sur le projet de règlement et les modifications sur les usages de l'amiante / Chrysotile. D'entrée de jeu, une réglementation qui arrive à point, mieux vaut tard que jamais !

D'une part, l'arrêt de l'exploitation des mines d'amiante est une étape qui a déjà été franchie. Effectivement, il faut une réglementation plus stricte concernant l'usage des produits contenant de l'amiante dans leurs fabrications, précisément sur les importations de ses marchandises, importées au Canada. Protégeant ainsi tous les citoyens du l'Atlantique au Pacifique.

Cependant, je propose une approche en tenant compte des usages spécifiques. Notamment, pour des usages hautement spécialisés nécessitant les performances exclusives au Chrysotile.

La réglementation pourrait se diviser ainsi :

1. Usages indispensables
2. Utilisations non essentielles ou exclusives

Impliquant les produits fabriqués au Canada

1. Pour les exportations
2. Usages internes au Canada

Pour ce faire, je présente une méthode qui permet de contrôler efficacement toutes les particules aéroportées. ***Method for preventing asbestos from freeing airborne particles®***

Faire une pierre deux coups !

En outre, il serait possible [par sa détoxification] de rendre le Chrysotile entièrement inoffensif, de manière permanente. Par un procédé thermique canadien, exclusif, breveté et efficace à 100%.

<https://www.triplelholding.com/fr/invention-information-amiante-innovation>

Notamment, cette méthode est peu énergivore se classant en développement durable étant non polluant pour l'environnement. Cette procédure s'exécute facilement sur les fibres naturelles. Offrant une opportunité à son recyclage si désiré ou encore d'en disposer à faible coût identique aux autres déchets de constructions.

En conclusion, le Canada fut pendant de nombreuses décennies un leader mondial parmi les producteurs d'amiante Chrysotile, maintenant nous avons une chance de reprendre une place de leader, mais atteindre de nouveaux sommets, avec un produit dominant et exclusif.

Veillez accepter mes meilleures salutations distinguées,

Luc Bouchard.
Inventeur.

ANNEXE 7.1.1



